

L'évolution des chantiers de construction

EN NOVEMBRE 1988 PARRAISAIT LE PREMIER « CHERCHEZ L'ERREUR » DANS LA REVUE *PRÉVENTION AU TRAVAIL*. VOICI LA PHOTO TRUFFÉE D'ERREURS PUBLIÉE À L'ÉPOQUE, N'AYANT NÉCESSITÉ AUCUNE MISE EN SCÈNE. EN EFFET, IL S'AGIT D'UN VÉRITABLE CHANTIER PRÉSENTANT PLUS D'UN VÉRITABLE DANGER! HEUREUSEMENT, PLUSIEURS AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ APPORTÉES DEPUIS CE TEMPS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION QUÉBÉCOIS.

POUVEZ-VOUS EN TROUVER QUELQUES-UNES?



LES ERREURS

De façon générale, on remarque sur le chantier de construction, illustré sur la photo de la page précédente, un grand désordre pouvant provoquer des accidents. Les matériaux sont éparpillés un peu partout et mal empilés. De

nombreux rebuts obstruent les voies de circulation, pouvant occasionner des chutes. On remarque également sur cette photographie de nombreuses ouvertures non protégées. De plus, certaines rallonges électriques sont enfouies sous des débris de bois de toutes

sortes et comme trop souvent à l'époque, la scie circulaire ne semble munie d'aucun protège-lame. Bref, il s'agit d'un chantier où l'organisation du travail est nettement déficiente, ce qui doit sûrement se faire sentir sur le rendement des travailleurs.

Photo : Denis Bernier



constitue un réel danger pour les travailleurs en pleine action. Pour que le chantier soit vraiment sûr, il ne s'agit pas de simplement déposer une feuille de contreplaqué sur les ouvertures. Ici, sur notre chantier, l'ouverture de la cage d'ascenseur a été solidement bouchée et délimitée par un ruban rouge.

Les chutes de hauteur sont une des principales causes d'accidents du travail, surtout dans le secteur de la construction. Elles sont à l'origine de lésions graves, parfois même mortelles. La réglementation stipule pourtant que les travailleurs exposés à un tel risque doivent être protégés. Pour le travail en bordure du vide, les garde-corps constituent le moyen de protection collectif le plus approprié.

Finalement, en 1988 comme maintenant, il est essentiel de veiller à la bonne tenue des lieux afin d'assurer la sécurité des travailleurs. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Nous remercions l'hôpital Charles-LeMoine pour sa collaboration : Camil Pelletier, ing., conseiller technique et Éric Ducharme, agent de prévention.

Nous remercions aussi la compagnie EBC : Bernard Gagné, surintendant et Michel Lessard, agent de prévention, ainsi que Michel Guay, contremaître chez Construction LJP.

Nos personnes-ressources : Berj Tatiyoussian, ing. jr et inspecteur et Hélène Fortin, inspectrice, de la Direction régionale de Longueuil, de même que Johanne Paquette, ingénieure et conseillère à la Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat, tous trois de la CSST.

Coordination : Louise Girard, CSST

UN CHANTIER EN 2010

À l'époque de notre première photo, les coffrages étaient fabriqués surtout en bois sur le chantier même. Sur les chantiers d'aujourd'hui, les coffrages sont souvent préfabriqués en aluminium, donc plus légers, nécessitant beaucoup moins de manipulations. Avec ces systèmes, il est important d'utiliser tous les éléments et les accessoires fournis par le fabricant, conformément aux plans

d'étaie et aux procédés d'installation et de démontage, signés et scellés par un ingénieur. Toutefois, bien que ces systèmes comportent des avantages indéniables, un chantier peut être plus traditionnel et tout à fait sécuritaire.

Lors de la construction d'immeubles à plusieurs étages, diverses ouvertures dans les planchers seront nécessaires pour les cages d'ascenseur, les tuyaux, les conduits d'aération, etc. Chacune

Pour en savoir plus

Le Code de sécurité pour les travaux de construction c. S-2.1, r. 6

Prévenir l'effondrement des ouvrages temporaires et des structures inachevées, publié par la CSST

Le Plan d'action construction, de la CSST, sur www.csst.qc.ca

www.asp-construction.org